



## **Proposition de nouveaux standards de qualité pour les programmes de dépistage par mammographie du cancer du sein en Suisse : Informations supplémentaires**

### **Introduction : Contexte de départ et objectif du groupe de travail**

La Confédération et les cantons soutiennent le dépistage du cancer du sein par des programmes de dépistage organisés. 12 cantons proposent des programmes de dépistage ; dans les autres cantons, le dépistage n'est pas organisé. L'Ordonnance sur la garantie de la qualité des programmes de dépistage du cancer du sein réalisé par mammographie du 23 juin 1999 fixe le cadre général des critères de qualité, mais n'a pas été actualisée depuis longtemps. Les programmes de dépistage ont fait de grands efforts d'harmonisation de leurs pratiques ces dernières années, mais il n'existe pas de normes unifiées contraignantes pour tous les programmes.

L'objectif du groupe de travail interdisciplinaire était de proposer des standards de qualité pour le dépistage par mammographie du cancer du sein en Suisse en se basant sur les normes européennes (« European Guidelines for Quality Assurance in Breast Cancer Screening and Diagnosis » (EUL), 4<sup>e</sup> édition, 2006) et en respectant les spécificités du système de santé décentralisé de Suisse. Ces normes seraient contraignantes pour tous les programmes en Suisse.

Le groupe de travail interdisciplinaire a élaboré ces nouveaux standards entre l'été 2012 et l'automne 2014 lors de quatre réunions et plusieurs consultations. Début 2014, un préprojet a été mis en consultation. Toutes les directions des départements de la santé, l'Office de la santé de la Principauté du Liechtenstein, la Conférence des directeurs de la santé et 65 associations, organisations de branches, sociétés professionnelles et organisations de patients ont été invitées à y participer. 47 prises de position sont parvenues au groupe de travail.

Le préprojet a été adapté à la lumière des retours de consultation et le projet en l'état a été transmis à l'OFSP. L'OFSP déterminent quelles sont les étapes suivantes.

La composition du groupe de travail interdisciplinaire figure sur [www.liguecancer.ch/mammographie](http://www.liguecancer.ch/mammographie).

### **Remarques et explications sur quelques standards**

Le document complet des normes de qualité se trouve sur [www.liguecancer.ch/mammographie](http://www.liguecancer.ch/mammographie).

Quelques remarques sur les points principaux:

#### **Nombre de lectures**

Le but est de faire effectuer deux lectures d'une mammographie par deux lecteurs qualifiés. Par rapport aux normes actuelles, les exigences minimales ont été renforcées : un des deux lecteurs doit au moins effectuer 2000 lectures par an, la norme souhaitable étant de 3000 lectures par an. L'autre lecteur peut répondre à un standard moins élevé : norme minimale de 1000 lectures par an et norme souhaitable de 3000 lectures par an. Une période de transition de deux ans est prévue pour les programmes en place pour leur permettre de s'adapter aux nouvelles normes.



Dans la norme de référence européenne, seul le nombre de lectures du lecteur le plus qualifié est défini. Celui-ci doit effectuer au moins 5000 lectures par an. Ce chiffre se basait sur les avis d'experts de l'époque. Ce chiffre est cependant en discussion actuellement dans le processus de mise à jour des normes européennes qui est en cours. Les nombres de lecture minimaux fixés pour la Suisse se basent à la fois sur l'évidence scientifique existante actuellement, sur l'avis des experts du groupe de travail ainsi que sur les possibilités de mise en œuvre dans le système décentralisé suisse.

## **Des normes également pour les techniciens en radiologie médicale**

Les exigences pour les techniciens en radiologie médicale ont aussi été fixées dans les nouveaux standards. La formation et la formation continue ont été définies (voir ci-dessous). Le nombre de mammographies à effectuer par année a également été défini : 300 mammographies par année au minimum, la norme souhaitée étant de 1000.

## **Formation et formation continue**

La formation et la formation continue font également l'objet d'exigences précises. Notamment :

- Les sociétés professionnelles doivent élaborer un concept de formation continue et de perfectionnement en se basant sur les directives européennes et en collaboration avec swiss cancer screening.
- Les nouveaux radiologues doivent passer un examen d'accréditation pour intégrer un programme.
- Des sanctions sont prévues si les critères ne sont pas respectés, comme par exemple l'exclusion d'un spécialiste d'un programme.

## **Information aux femmes**

La proposition consacre un chapitre entier à l'information faite aux femmes. Elle insiste sur le droit aux femmes d'être informées de manière neutre et complète. Les avantages et les risques doivent être quantifiés et communiqués de manière unifiée par les programmes.